

SESSION 2026

RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

TROISIÈME CONCOURS

NOTE DE SYNTHÈSE

Deuxième épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à répondre à la problématique posée. Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec l'actualité du système éducatif contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours

DCV

Section/option

0010N

Epreuve

102

Matière

0468

NOTE DE SYNTHÈSE

Deuxième épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à répondre à la problématique posée.

Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec l'actualité du système éducatif contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

Vous êtes principal (e) dans un collège de 600 élèves, situé en zone rurale, composée d'une population mixte socialement.

Depuis deux ans, dans votre établissement, le taux d'orientation des élèves en seconde générale et technologique en fin de classe de troisième apparaît en baisse et se situe de façon significative en-deçà de la moyenne nationale, avec des décisions d'orientation inférieures aux vœux des familles de plus de 15 %. En outre les spécialités choisies par les élèves qui s'orientent en voie professionnelle sont très genrées.

Vous souhaitez profiter de la mise en œuvre du Plan Avenir présenté le 5 juin 2025 par la ministre de l'Éducation nationale pour faire évoluer cette situation à partir d'une analyse et d'une démarche élaborées collectivement.

Afin de préparer une rencontre avec l'ensemble de la communauté éducative sur ce sujet, vous décidez dans un premier temps de réunir l'équipe de direction avec les professeurs principaux, le psychologue de l'éducation nationale et les conseillers principaux d'éducation.

Vous rédigez à leur intention une courte note afin de leur présenter les enjeux de l'orientation scolaire, la notion de parcours ainsi que les objectifs de l'accompagnement à l'orientation.

La note de synthèse ne doit pas excéder deux pages.

Liste des documents supports :

Document 1 : Présentation du Plan Avenir : L'orientation, pour que l'avenir soit un choix.

Site du ministère de l'éducation nationale (extraits)

Document 2 : Décisions d'orientation en 2de GT pour des élèves de 15 ans avec 10 de moyenne aux épreuves du DNB

Source : L. Rossignol, IEN-IO – DSDEN-80 / SAIO Rectorat d'Amiens, 2015

Document 3 : La note d'analyse de France Stratégie 2023 /10 n° 125 (extraits)

La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires Johanna Barasz et Peggy Furic

Document 1 : Présentation du Plan Avenir *L'orientation, pour que l'avenir soit un choix*. Site du ministère de l'éducation nationale (extraits)

Une concertation sur l'orientation a été lancée le 28 novembre 2024, avec pour objectif d'associer l'ensemble des acteurs concernés (éducation nationale, enseignement supérieur, Régions, élèves, parents, acteurs économiques, Onisep, etc.) et de formuler des propositions concrètes pour améliorer l'orientation au collège et au lycée.

C'est sur la base de la synthèse de cette concertation, réalisée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a construit **un plan d'action pour l'orientation, en lien avec Régions de France**.

La nouvelle politique publique d'orientation se fonde sur trois principes.

Un principe d'égalité et d'équité

L'École doit se donner les moyens d'aider les élèves à construire des parcours moins sujets aux déterminismes et aux assignations quels qu'ils soient : géographiques, sociaux, de genre, etc.

Un principe d'émancipation et de responsabilité

Le champ des possibles doit être large, les choix éclairés, les jeunes et les familles pleinement parties prenantes des décisions.

Un principe d'accompagnement au long cours et le droit à l'erreur

À chaque étape du parcours, des passerelles doivent permettre des changements de trajectoires.

Priorité 1 : faire de l'orientation un projet partagé

Mesure 1 : un projet d'orientation sur mesure dans chaque établissement

Dès la rentrée 2025

Chaque collège et lycée construit son projet d'orientation pour accompagner au mieux chacun de ses élèves et impliquer les familles. L'orientation devient un vrai projet d'équipe. Afin de soutenir les établissements dans cette nouvelle approche, **un ensemble d'indicateurs** sera mis à leur disposition, constitué de données sur l'orientation et sur les parcours des élèves (taux de réussite aux examens, taux de poursuite d'études, taux d'insertion, etc.), pour mieux identifier les dynamiques à l'œuvre et les besoins propres à chaque établissement.

Mesure 2 : les professeurs principaux, premiers acteurs de l'orientation, avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale

À l'automne 2025

Pour que les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé, les professeurs principaux seront formés et accompagnés, à commencer par les **30 000 professeurs principaux de 3^e**. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des professeurs, un module sera consacré à l'orientation.

À la rentrée 2026

Ceux qui le souhaitent pourront valoriser leurs compétences au travers d'une **certification "orientation, parcours, insertion"**.

Dès la rentrée 2025

Une expérimentation sera lancée, dans les établissements volontaires, pour que le professeur principal devienne **référent orientation d'un groupe d'une vingtaine d'élèves qu'il suivra en 1^{re} et en terminale**.

Les parents bénéficieront d'informations plus claires et accessibles.

Mesure 3 : les familles, partenaires clés de l'orientation

Un **guide pratique de l'Onisep**, le *Guide des parents*, est déjà disponible et des espaces dédiés aux familles seront mis à disposition sur la plateforme Avenir(s) en janvier 2026.

Année scolaire 2025-2026

Des rencontres parents-élève-professeurs consacrées au projet d'orientation seront organisées systématiquement pour tous les élèves de 3^e et de 2^{de} avant le conseil de classe du 2^e trimestre.

À partir de la rentrée 2026

Les noms des formations des voies professionnelle et technologique **seront simplifiés**.

Priorité 2 : éduquer à l'orientation pour permettre à chaque élève de devenir acteur de son parcours

Mesure 4 : l'orientation, un fil rouge dès le collège

Dès la rentrée 2025

De la 5^e à la terminale, chaque élève suit un parcours progressif pour apprendre à se connaître, s'informer et se projeter : un **programme d'éducation à l'orientation** sera proposé pour chaque niveau et dispensé pendant quatre demi-journées dédiées à l'orientation (voir mesure 5) et les heures de vie de classe.

Les axes du programme d'éducation à l'orientation

Au collège

1. Savoir s'informer sur le monde
2. Se découvrir et s'affirmer
3. Se construire et se projeter

Au lycée

1. S'informer et se repérer dans la société de l'information
2. Se découvrir et cultiver son ambition
3. Se construire dans un monde en mouvement.

Mesure 5 : des demi-journées pour explorer le monde professionnel et ouvrir le champ des possibles en termes de poursuite d'études

Dès la rentrée 2025

Pendant ces **quatre demi-journées dédiées**, les élèves partiront à la découverte des métiers et des formations : visites d'entreprise, forums, rencontres avec des professionnels, etc.

L'orientation sort des murs de la classe et devient une expérience vivante.

Ces demi-journées viennent s'ajouter :

- aux heures de vie de classe consacrées notamment à l'éducation à l'orientation ;
- au stage de 3^e (30 heures) ;
- au stage de 2^{de} générale et technologique (60 heures).

Mesure 6 : Avenir(s), la plateforme qui accompagne les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation

Dès la rentrée 2025

La plateforme Avenir(s) a été conçue pour **répondre aux besoins d'éducation et d'accompagnement à l'orientation des collégiens et lycéens de la 5^e à la terminale**.

Elle vise à limiter les effets de l'autocensure et à lutter contre les déterminismes sociaux et de genre :

- en apprenant à chaque élève à s'orienter ;
- en lui présentant des informations complètes et adaptées à ses besoins ;
- en lui proposant des activités et des ressources pédagogiques.

Accessible gratuitement, Avenir(s) a pour objectif de simplifier l'orientation, d'en faire un outil d'émancipation pour les jeunes et de soutenir tous ceux qui les accompagnent.

Articulée avec l'offre de services de chaque Région, la plateforme présentera des déclinaisons régionales. Développé par l'Onisep, en lien avec les Régions, grâce à un financement de France 2030 (ANR/SGPI) à hauteur de 30 millions d'euros, Avenir(s) sera déployé dans tous les établissements à partir de septembre 2025.

Avenir(s) apporte aux élèves des outils qui les accompagnent à chaque étape de leur réflexion, pour transformer l'incertitude en opportunité

- **Se découvrir et se comprendre** : Avenir(s) propose aux élèves un agenda avec des événements, des activités interactives, comme des quiz sur leurs centres d'intérêt et leurs valeurs, pour les aider à mieux se connaître et identifier leurs aspirations. Ces activités servent de point de départ pour réfléchir à des parcours qui leur ressemblent.
- **Découvrir les métiers et formations** : la plateforme met à leur disposition une base de ressources sur les métiers, les secteurs d'activité et les formations, avec des vidéos, des témoignages de professionnels et des fiches explicatives. Ils peuvent explorer les possibilités sans s'y perdre.
- **Organiser leurs idées** : Avenir(s) leur permet de conserver et structurer toutes leurs découvertes grâce à un outil de suivi personnalisé et conservé tout au long de la scolarité (portfolio). Cet espace individuel leur permet d'enregistrer les métiers ou formations qui les intéressent, de noter leurs compétences et d'avancer progressivement dans la construction de leur projet d'avenir.
- **Être accompagnés** : à tout moment, les élèves peuvent être guidés par leurs enseignants ou des psychologues de l'éducation nationale, qui ont accès à la plateforme.

Assurer la complémentarité des missions de l'Onisep avec les services du ministère

L'Onisep exerce trois missions :

- le recueil et l'actualisation des données nationales sur les métiers et les formations ;
- l'information sur ces données ;
- l'accompagnement pédagogique à l'orientation, avec notamment la plateforme Avenir(s).

En vue d'une meilleure articulation de ses deux missions fondamentales (information et accompagnement à l'orientation) avec les services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la directrice générale de l'Onisep est mandatée pour remettre au Gouvernement, [...], des propositions d'évolution de l'Onisep.

Mesure 7 : la prise en compte des compétences non scolaires pour l'orientation en voie professionnelle

À la rentrée 2026

Les élèves de 3^e qui auront construit leur parcours d'orientation sur la plateforme Avenir(s) pourront bénéficier d'une **bonification pour leur accès en 2^{de} professionnelle**.

Mesure 8 : la simplification des passerelles pour donner plus de souplesse aux parcours entre les voies professionnelle, technologique et générale

Année scolaire 2025-2026

Les élèves qui souhaitent se réorienter seront accompagnés par les équipes éducatives pour réaliser leur projet.

Document 2 : Décisions d'orientation en 2^{de} GT pour des élèves de 15 ans avec 10 de moyenne aux épreuves du DNB

Source : L. Rossignol, IEN-IO – DSDEN-80 / SAIO Rectorat d'Amiens, 2015

PCS	Filles	Garçons
Favorisée A	92,9%	87,2%
Favorisée B	90,3%	82,7%
Moyenne C	87,7%	78,8%
Défavorisée D	84,8%	75,4%

Document 3 : La note d'analyse de France Stratégie 2023/10 n° 125 (extraits)

La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires de Johanna Barasz et Peggy Furic.

La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires

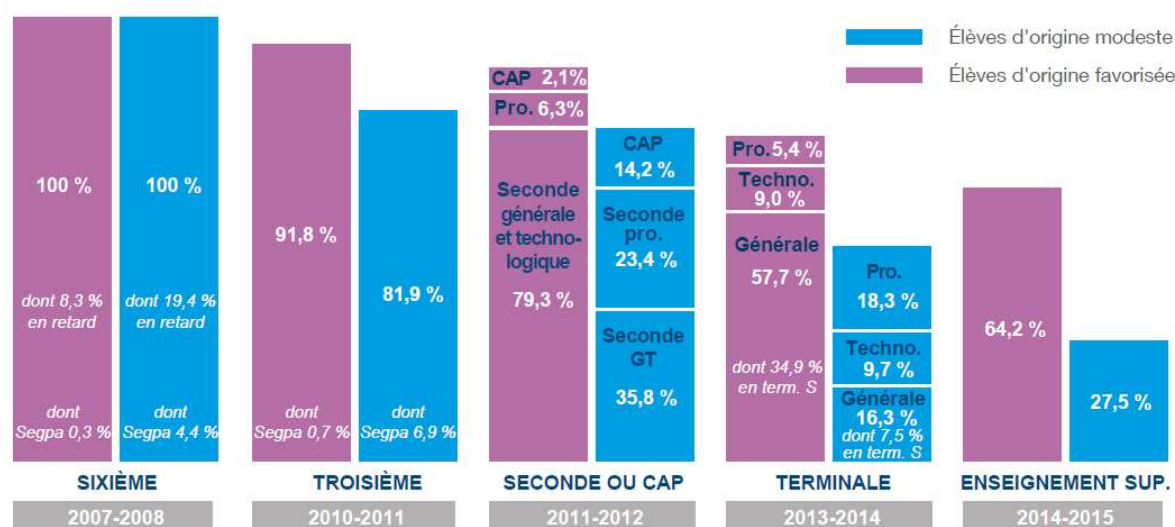
Lieu de construction des destinées, l'école en France peine à déjouer le rôle exercé par l'origine sociale, le sexe et l'ascendance migratoire sur les performances et les parcours des élèves.

Dès la petite enfance, on observe une empreinte massive de ces caractéristiques « héritées » sur les acquis et les performances, empreinte que n'effacent ni l'accueil des jeunes enfants ni le passage par l'école primaire. Au collège se produisent les premières bifurcations de trajectoires. Puis les orientations en fin de troisième amplifient des divergences fortement corrélées aux origines et au sexe : près de 80 % des élèves d'origine favorisée, 61 % des filles, 55 % des enfants de natifs entrent en seconde générale et technologique, contre 35 % des élèves d'origine modeste, 48 % des garçons et 47 % des enfants d'immigrés. Aux inégalités d'accès et de niveau de diplôme se superposent au lycée des inégalités liées à la nature et aux spécialités des formations, dont les choix sont eux-mêmes fortement dépendants de l'origine sociale et du genre des élèves. La transition vers l'enseignement supérieur viendra parachever la construction scolaire des inégalités de chances.

Des trois dimensions étudiées, c'est l'origine sociale qui, dans notre pays, pèse le plus sur les trajectoires des élèves. Même avec de bons résultats en début de scolarité, les enfants de famille modeste ont des parcours en moyenne plus heurtés, aux débouchés nettement moins favorables. Sept ans après l'entrée en sixième, près des deux tiers des élèves d'origine favorisée gagnent l'enseignement supérieur, contre un quart des élèves d'origine modeste.

Significatif, le poids du genre est cependant moindre et ses effets sont paradoxaux : les filles ont en moyenne de meilleurs résultats, mais des orientations moins valorisées sur le marché du travail. Les écarts entre filles et garçons sont plutôt moins prononcés en France qu'ailleurs, mais les premières désertent les filières scientifiques et industrielles. Par exemple, seuls 14 % des élèves en spécialité numérique et sciences de l'ingénieur sont des filles, alors qu'elles représentent 56 % des élèves de terminale générale. Enfin, le poids propre de l'ascendance migratoire est, à caractéristiques sociales données, globalement limité, voire inexistant.

Trajectoires comparées des élèves de la sixième à l'enseignement supérieur, par origine sociale



Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

Note : sont considérés d'origine modeste (35 % des élèves) les enfants de ménages à dominante ouvrière ou composés d'une personne ouvrière ou employée sans conjoint ou avec un conjoint inactif. Sont considérés d'origine favorisée (30 % des élèves) les enfants de ménages à dominante cadre ou intermédiaire/cadre.

Champ : panel 2007, soit les élèves entrés pour la première fois en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : en 2013-2014, 57,7 % des élèves d'origine favorisée entrés en sixième en 2007 étaient en terminale générale, dont 34,9 % en terminale S, contre respectivement 16,3 % et 7,5 % des élèves d'origine modeste.

Source : calculs France Stratégie à partir des données du panel 2007 (DEPP)

INTRODUCTION

Les revenus d'activité perçus à l'âge adulte varient, en moyenne, de plusieurs centaines d'euros par mois en fonction du sexe, de l'origine sociale et de l'ascendance migratoire¹. L'impact de ces caractéristiques héritées sur le niveau de vie transite largement par le niveau et le type de diplôme obtenu², et en amont par les écarts de performances scolaires, puis par les différences d'orientation et de trajectoires jusqu'à l'enseignement supérieur ou la sortie du système éducatif.

Le caractère inégalitaire de l'école française fait l'objet d'un assez large consensus politique et scientifique. Les études et les sources qui les documentent sont abondantes, qu'elles proviennent de la statistique publique en France ou des enquêtes pilotées par l'OCDE. Des enquêtes longitudinales permettent de retracer des parcours complets ou, à défaut, des tronçons de parcours : Elfe pour la petite enfance, panels d'élèves de la DEPP³, en particulier le panel des élèves entrés en sixième en 2007 (aujourd'hui en âge d'être insérés ou en voie d'insertion professionnelle) et le panel des élèves entrés en CP en 2011, toujours en cours d'observation. Des études récentes, mobilisant les données des évaluations nationales réalisées à différents niveaux de la scolarité, offrent par ailleurs des « photographies » des performances et de la répartition des élèves selon leurs caractéristiques.

Si des travaux de référence permettent de dresser un panorama des inégalités « de carrière scolaire⁴ », très peu croisent ces variables sociales, migratoires et de sexe, et encore moins sur l'ensemble des trajectoires, de la naissance au diplôme ou à la fin des études. On cherche donc ici à donner à voir ces trajectoires dans leur profondeur, afin de mettre au jour la chronologie et les modalités des bifurcations qui les affectent⁵. Il s'agit dans un premier temps de décrire l'ampleur des divergences de parcours selon l'origine sociale, le genre et l'ascendance migratoire et de hiérarchiser l'influence respective des principaux déterminants des inégalités. La note se penche dans un second temps sur les modalités spécifiques de construction de ces différentes trajectoires, à chaque étape de la scolarité.

LE POIDS DE LA NAISSANCE DANS LES TRAJECTOIRES SCOLAIRES

Une hiérarchisation claire des déterminants des inégalités scolaires

Les écarts de revenus à l'âge adulte ont des déterminants qui obéissent à une hiérarchie claire : toutes choses égales par ailleurs, l'origine sociale joue beaucoup plus que le genre, et le genre bien davantage que l'ascendance migratoire⁶. On retrouve cette même hiérarchie dans la construction des divergences de trajectoires scolaires, mais de manière inversée pour le genre, puisque les filles ont globalement de meilleurs résultats scolaires que les garçons.

L'origine sociale, saisie par le capital économique et/ou culturel des parents (voir Encadré 1 page suivante), influence en effet de manière prépondérante tant les performances et les progressions que les choix d'orientation et de spécialisation des élèves et de leurs familles, mais aussi le regard que l'institution porte sur eux et sur leurs chances de réussite. Le genre et l'ascendance migratoire jouent aussi un rôle sur le parcours jusqu'au diplôme, mais dans une moindre mesure et selon des modalités spécifiques, décelables notamment aux moments charnières de la scolarité.

Les performances des élèves français sont parmi celles de l'OCDE qui dépendent le plus des caractéristiques socio-économiques. Dans l'enquête Timss, réalisée en CM1, l'écart de réussite aux épreuves de mathématiques des élèves français par rapport à la moyenne des élèves de l'OCDE de même niveau social est d'autant plus grand que les élèves sont issus de milieux défavorisés⁷. De même, les enquêtes PISA montrent, de manière assez stable depuis 2006, que les inégalités de performances à 15 ans liées à l'origine sociale sont significativement plus élevées en France que dans la moyenne des pays observés. En compréhension de l'écrit par exemple, dans l'enquête 2018, une différence de 107 points sépare les élèves français issus d'un milieu favorisé et ceux issus d'un milieu défavorisé, quand la moyenne européenne n'est que de 88 points. [...]

1. Les auteures remercient Bénédicte Galtier (France Stratégie) pour sa contribution et Pierre-Yves Cusset (France Stratégie) pour le traitement des données.

2. Dherbécourt C. et Flamand J. (2023), « Inégalités des chances : ce qui compte le plus », *La Note d'analyse*, n° 120, France Stratégie, avril. La note s'intéresse également aux effets du territoire de naissance, variable qui n'est pas retenue ici en raison notamment de la littérature disponible et de la nature des sources utilisées.

3. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation.

4. Duru-Bellat M., Farges G. et van Zanten A. (2022), *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 6^e éd., notamment le chapitre 2 « Les inégalités de carrières dans le système scolaire français », p. 39-64.

5. Cette note présente les principaux enseignements du rapport *Scolarité. Le poids des héritages*, par les mêmes auteures. On pourra s'y reporter pour les informations méthodologiques concernant les sources et les données exploitées, ainsi que pour le glossaire des indicateurs, sigles et dispositifs.

6. Dherbécourt C. et Flamand J. (2023), « Inégalités des chances : ce qui compte le plus », *op. cit.*

7. Botton H. (2021), « Comprendre les résultats en mathématiques des élèves en France – Timss 2019. Des difficultés qui concernent tous les élèves à l'école primaire, plus prononcées parmi les élèves socialement défavorisés », *Document de travail*, Paris, Cnesco-Cnam, septembre.

8. OCDE (2019), « Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Résultats du PISA 2018 », note. Selon l'indice composite SESC, fondé sur la PCS la plus élevée des parents, le diplôme de la mère et les ressources dont les enfants disposent à la maison.



Filles et garçons : des parcours paradoxaux

Les filles et les garçons, quels que soient le milieu social et l'origine migratoire, connaissent des trajectoires scolaires aux débouchés nettement différenciés, qui ne reflètent qu'imparfaitement leurs écarts de performances. Certes, les filles à l'issue de leur scolarité sont plus diplômées que les garçons, en cohérence avec leurs meilleurs résultats dès les premières années. Mais ces diplômes sont acquis dans des filières souvent moins « rentables » sur le marché du travail. Cela fait suite à un long processus de construction, depuis la petite enfance, de compétences et de projections divergentes, qui contribuent à une spécialisation genrée aux conséquences paradoxales.

Avant même la scolarité, les filles affichent des performances supérieures à celles des garçons de manière constante. Toutes choses égales par ailleurs, à 2 ans, elles présentent un développement langagier et moteur plus

avancé⁴⁰. À 4-5 ans, elles disposent d'un socle de compétences plus solide, en littératie comme dans la plupart des compétences socio-comportementales (attention, autonomie et anticipation)⁴¹. À la fin de la maternelle, cette avance est déjà bien installée⁴². Cette supériorité des filles dans la maîtrise moyenne des attendus scolaires perdure tout au long du primaire et du collège. Elles obtiennent systématiquement de meilleurs résultats globaux que les garçons, ce qui se traduit par des redoublements et des sorties précoces nettement moins nombreux (voir Graphique 4 page suivante) et des taux supérieurs de réussite aux examens. Ainsi, les filles réussissent mieux que les garçons au brevet (92 % de réussite contre 86 %)⁴³ et deviennent plus souvent bachelères (88 % contre 78 %), à la fois parce qu'elles passent davantage l'examen et qu'elles le réussissent mieux (et décrochent davantage de mentions), y compris dans les séries scientifiques et industrielles⁴⁴.

Pourtant, les filles font des choix de disciplines et de spécialités au lycée (général et professionnel) comme dans l'enseignement supérieur qui les conduisent à une nette sous-représentation, y compris à notes équivalentes, dans les filières scientifiques et industrielles et dans les classes préparatoires (voir Encadré 3).

Encadré 3 - Les filles, les garçons et les mathématiques

Les différences de performances en mathématiques entre les filles et les garçons, à l'avantage des seconds, sont relativement précoces. Elles sont cependant modérées et ne suffisent pas à expliquer les choix d'orientation très genrés dans le secondaire et le supérieur. Encore inexistantes en moyenne section, les écarts apparaissent vers 5-6 ans, en grande section ou au début du CP⁴⁵. Ils demeurent cependant très faibles. Les écarts en français – à l'avantage des filles – restent largement supérieurs aux écarts en mathématiques en primaire, puis au collège, aux évaluations de sixième comme au brevet, quel que soit le

garçons porte essentiellement sur le résultat au contrôle terminal, les notes de contrôle continu des filles pendant la troisième étant légèrement supérieures. Pourtant, la sous-représentation des filles dans les filières et les spécialités scientifiques est particulièrement marquée – et le phénomène s'est accentué avec la dernière réforme du baccalauréat. Parmi les élèves scolarisés en lycée général, la doublette « reine » mathématiques/physique chimie, voie privilégiée d'accès aux classes préparatoires scientifiques mathématiques-physique et physique-chimie, attire ainsi 39,3 % des garçons et 20,6 % des filles de milieu très favorisé, contre 20,9 % des garçons et seulement 8,2 % des filles de milieu très défavorisé⁴⁶. [...]

milieu social. Au brevet, l'avantage en mathématiques des

40. Grobon S. et al. (2019), « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier... », *op. cit.*

41. Écalte J., Labat H., Rhierry X. et Magnan A. (2020), « Évaluation des compétences en littératie chez les enfants français de 4-5 ans », *Santé Publique*, 2020/1, vol. 32, p. 9-17 ; Fischer J.-P. et Thierry X. (2022), « Boy's math performance, compared to girls', jumps at age 6 (in the ELFE's data at least) », *British Journal of Developmental Psychology*, vol. 40(4), novembre, p. 504-519 ; Lahire B. (dir.) (2019), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Le Seuil.

42. Fleury D., Le Cam M. et Vourc'h R. (2022), « Panel des élèves entrés en CP en 2011 - Performances à l'école élémentaire selon le niveau scolaire initial et l'origine sociale », *Note d'information*, n° 22.14, DEPP, mai. N.B. : les écarts sont cependant plus importants en français en CP qu'en mathématiques. DEPP (2020), *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité. De l'école à l'enseignement supérieur – Édition 2020*, mars. DEPP (2021), *L'État de l'école, Édition 2021*.

43. DEPP (2022), *Repères et références statistiques 2022*, *op. cit.*

44. DEPP (2022), *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité. De l'école à l'enseignement supérieur – Édition 2022*, mars.

45. Fischer J.-P. et Thierry X. (2022), « Boy's math performance, compared to girls', jumps at age 6... », *op. cit.*

46. Chabanon L. et Jouvenceau M. (2022), « De l'école élémentaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur : filles et garçons construisent des parcours distincts », dans Insee (2022), *Femmes et hommes, l'égalité en question. Édition 2022*, coll. « Insee Références », mars, p. 37-56. Ici, « très défavorisés » renvoie aux 25 % des élèves dont l'IPS parental (du parent responsable ou des deux parents) est le plus faible (inférieur au premier quartile des IPS), « très favorisés » : aux 25 % des élèves dont l'IPS parental est le plus élevé (supérieur au troisième quartile des IPS).

Collège unique, parcours divergents

Les enfants arrivent donc au collège diversement préparés. Ils y poursuivent une scolarité censément « unique » mais qui prépare les bifurcations du lycée. Non seulement le collège pré-orienté une part significative des élèves dans des classes spécialisées (7 % du panel 2007), mais plus encore, les adolescents y connaissent des trajectoires hétérogènes qui déterminent les orientations de fin de troisième. Enfin, des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire, plus marqués qu'en primaire, contribuent à la divergence des parcours.

Bien que le niveau des élèves en sixième, lui-même très dépendant de leur milieu familial et de leur genre, demeure le facteur déterminant de la réussite et des choix d'orientation, il joue avec une intensité variable. Les élèves de milieu défavorisé, en particulier les garçons, en difficulté au début du secondaire, le demeurent pour la plupart, et les élèves de milieu favorisé en situation de réussite conservent leur position relative par la suite. À l'inverse, de bons résultats en sixième ne sont pas la garantie d'une scolarité réussie pour les enfants des classes populaires et pour les enfants d'immigrés. Ces derniers voient leur position relative se dégrader au collège, et les garçons notamment y progressent moins que les filles, leurs performances moyennes « décrochant » davantage.

Sous l'effet des écarts de niveaux initiaux mais aussi de progressions différenciées selon l'origine et le genre, le collège constitue ainsi un accélérateur des inégalités scolaires. Les trajectoires commencent à y bifurquer, les premiers décrochages affectant prioritairement les garçons et les enfants les plus défavorisés, notamment ceux des inactifs et des immigrés, plus nombreux à être évincés du cursus général – voire de la scolarité – avant la fin du collège (se reporter aux Graphiques 2, 3 et 4). L'empreinte des trois variables sur les sorties précoces⁷⁶ du système scolaire est particulièrement forte : deux fois plus de garçons que de filles, et d'enfants d'immigrés que d'enfants de natifs⁷⁷, dix fois plus d'enfants d'inactifs que d'enfants

de cadres supérieurs et d'enseignants. De même, la sur-représentation des enfants des classes populaires – en particulier des garçons – est massive dans les dispositifs spécialisés ou de pré-orientation (Segpa, prépa métiers, préparation du brevet en série technologique ou professionnelle, etc.) qui concernent à peu près 15 % des élèves. En miroir, les filles et les enfants d'origine favorisée – y compris dans l'éducation prioritaire – sont majoritaires dans tous les dispositifs destinés aux bons élèves du collège : option latin, sections européenne et internationale, classes à horaires aménagés...

Par ailleurs, le collège connaît des enjeux de mixité sociale et scolaire spécifiques⁷⁸ : la ségrégation⁷⁹ entre établissements y est importante, car aux effets de la ségrégation résidentielle, que connaissent aussi les écoles primaires, s'ajoute un recours plus massif et socialement différencié à l'enseignement privé⁸⁰ et au contournement de la carte scolaire. À cette moindre mixité entre établissements se superpose parfois une moindre mixité en leur sein, du fait des pratiques des établissements (classes de niveaux, regroupements par langues et options, etc.)⁸¹. Selon leur origine sociale et leur ascendance migratoire, les élèves sont susceptibles d'être scolarisés dans des classes au profil sensiblement différent⁸². Venir d'un milieu favorisé, ou être un bon élève, augmente considérablement les chances d'être scolarisé avec d'autres élèves de milieu favorisé ou aux bons résultats scolaires. Et si très peu d'élèves (3 %) fréquentent une classe concentrant plus de 15 % d'élèves étrangers⁸³, les enfants eux-mêmes d'origine étrangère ont beaucoup plus de chances d'être scolarisés dans de telles classes. Et quand 21 % des enfants sont scolarisés en éducation prioritaire, c'est le cas pour 47 % des descendants d'immigrés du Maghreb, 51 % des enfants d'immigrés de Turquie, et 61 % des descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne. Cette faible mixité contribue à la divergence des parcours par de multiples effets de contexte : « effets de pairs » (résultant des interactions entre élèves), « effets enseignants » (plus ou moins grande expérience des professeurs⁸⁴, difficultés de remplacement,

76. Ici, élèves ayant mis fin à leurs études avant la fin de la quatrième année d'études secondaires. À noter que de nombreuses sources ne distinguent pas les sorties sans diplôme à proprement parler de l'absence de diplôme autre que le DNB/BPEC.

77. Non corrigé de l'origine sociale.

78. Ly S.-T. et Riegert A. (2015), « *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français* », contribution publiée par le Cnesco en septembre 2016 dans le cadre de son rapport scientifique *Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?*, septembre 2016.

79. Le terme de « ségrégation », employé dans la littérature statistique, désigne ici l'inégale répartition, entre établissements ou en leur sein, des élèves de niveaux social ou scolaire différents.

80. Les écarts entre les IPS moyens des collèges privés et des collèges publics (14,3 points) sont supérieurs à ceux qui séparent les IPS moyens des écoles privées et publiques (11 points), cf. <https://data.education.gouv.fr/>

81. La faiblesse de la mixité sociale et scolaire est encore plus forte au lycée, mais elle résulte davantage de la répartition des élèves dans des filières différentes.

82. Guillem M. et Monso O. (2022), « *Évolution de la mixité sociale des collèges* », *Note d'information*, n° 22.26, DEPP, juillet.

83. Fougère D., Monso O., Kiefer N. et Pirus C. (2017), « *La concentration des enfants étrangers dans les classes de collèges. Quels effets sur les résultats scolaires ?* », *Éducation et Formations*, n° 95, DEPP, décembre, p. 139-172.

84. La France fait partie des pays de l'OCDE dans lesquels les enseignants les plus expérimentés sont le moins affectés dans les établissements à forte concentration d'élèves défavorisés. OCDE (2022), « Les élèves ont-ils un accès équitable à des enseignants et des environnements d'apprentissage efficaces ? », dans *En finir avec la fracture scolaire. Avoir des enseignants chevronnés dans les établissements qui en ont le plus besoin*, Paris, Éditions

souvent corrélées à la composition sociale des établissements) et « effets établissements » (taille des classes, moyens pédagogiques, etc.)⁸⁵. Ces effets sont délicats à quantifier⁸⁶, mais si les bénéfices de la mixité sociale sur les performances des élèves restent discutés, l'impact de cette mixité sur leurs trajectoires et leur orientation est net et bien documenté⁸⁷.

Fin de la troisième : la grande bifurcation

Le parcours scolaire (quasi) unique prend fin quand les élèves s'orientent au lycée dans la voie générale, technologique ou professionnelle – ou sortent du système scolaire. Et ces orientations en fin de troisième ne sont pas neutres. Comme chaque moment charnière de la scolarité, elles reflètent les performances et les aspirations construites au cours des étapes antérieures et tendent à amplifier les divergences. Elles reposent en partie sur une évaluation du niveau en fin de troisième, lui-même très dépendant des origines et du genre des enfants. Elles relèvent également de jugements et de projections des familles et de l'institution scolaire sur les capacités de réussite des enfants qui se nourrissent de leurs trajectoires depuis l'école primaire, mais aussi de stéréotypes sociaux et genrés. Parmi les 25 % d'élèves qui étaient les moins performants en sixième, 45 % des enfants d'enseignants se voient orientés dans la voie générale ou technologique, contre seulement 11 % des enfants d'ouvriers non qualifiés dans la même situation⁸⁸ : c'est parce que les premiers ont davantage progressé au collège, mais aussi parce que leurs souhaits d'orientation et la manière dont ces souhaits sont traités par l'institution ne sont pas les mêmes. Ainsi, des élèves aux résultats et au passé scolaire comparables s'orientent – et sont orientés – différemment.

À niveau équivalent en fin de troisième, mesuré notamment par les notes au brevet, les filles et les enfants d'origine favorisée souhaitent davantage s'orienter dans la voie générale et technologique – et le sont de fait. Les filles, notamment, obtiennent davantage une orientation en seconde générale et technologique, même lorsqu'elles n'ont pas eu le brevet, ou n'ont pas eu de mention ou seulement « assez bien »⁸⁹.

De leur côté, les ambitions des enfants d'immigrés sont aussi plus souvent insatisfaites : à caractéristiques identiques, elles sont à la fois plus élevées et moins fréquemment validées par le conseil de classe que pour toute autre famille⁹⁰. En outre, les vœux d'orientation des élèves des familles populaires, y compris ceux dont le niveau leur permettrait d'accéder à la seconde générale et technologique, ne sont que très rarement corrigés « à la hausse » par les conseils de classe⁹¹.

85. Ly S.-T., Maurin E. et Riegert A. (2014), « La constitution des classes nuit-elle à la mixité sociale et scolaire ? », Note de l'IPP, n° 13, octobre ; Ly S.-T. et Riegert A. (2015), « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement... », op. cit.

86. Monso O., Fougère D., Givord P. et Pirus C. (2019), « Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves ? », Éducation et Formations, n° 100, DEPP, décembre, p. 23-52.

87. Souidi Y., Monnet M. et Charousset P., La mixité sociale en milieu scolaire. Quels dispositifs pour quels effets ?, rapport, Conseil d'évaluation de l'école, à paraître.

88. Barhoumi M. et Caille J.-P. (2020), « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés... », op. cit. Le chiffre de 45 % est celui des élèves qui obtiennent le bac GT, ce qui suppose évidemment qu'ils ont suivi la voie GT. 89. Pirus C. (2013), « Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième... », op. cit. ; DEPP (2020), Filles et garçons sur le chemin de l'égalité..., op. cit.

90. Pirus C. (2013), « Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième... », op. cit.

91. Ibid.